

LES SALAIRES ENTRE 2007 ET 2010

Julie Frappier

En 2010, le salaire net médian s'élève à 204 000 F.CFP par mois. De 2007 à 2010, les rémunérations ont augmenté de 8,5%, plus rapidement que l'inflation (+6,7%). Corrigés de l'inflation, les salaires médians ont ainsi gagné 0,6% par an. Ces gains de pouvoir d'achat salarial sont beaucoup plus importants pour les salariés en poste d'une année sur l'autre : 3,0% par an.

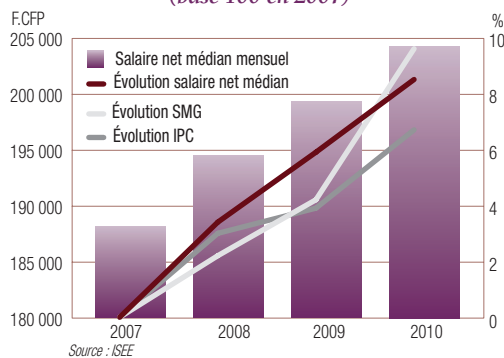
L'augmentation globale des rémunérations a surtout profité aux bas salaires, stimulés par les "coups de pouce" sur les minima salariaux. Ce mouvement a contribué à une légère réduction des inégalités salariales qui demeurent néanmoins marquées.

En moyenne plus qualifiés, les emplois du secteur public demeurent deux fois mieux rémunérés que ceux du privé. Néanmoins, les salaires distribués par le secteur privé ont augmenté plus vite entre 2007 et 2010.

Par ailleurs, le salaire médian des femmes reste en 2010 de 9% inférieur à celui des hommes et l'écart s'est même accentué entre 2007 et 2010.

Les salaires augmentent plus vite que l'inflation

Évolution conjointe du salaire médian, du SMG et de l'Indice des Prix à la Consommation (base 100 en 2007)



Source : ISEE

Sources

Les données sont essentiellement issues du fichier des Déclarations Nominatives de Salaires (DNS) que les employeurs adressent aux services fiscaux, et ont été complétées par des informations provenant de la CAFAT (durées d'emplois et emplois de gens de maisons). Tous les salariés actifs y compris les agents de la fonction publique et les personnels des services domestiques, sont concernés, à l'exception des stagiaires, des apprentis. Sont également exclus les chefs d'entreprises non salariés.

Malgré la crise économique internationale, la dynamique de l'emploi et des salaires n'a pas fléchi en Nouvelle-Calédonie entre 2007 et 2010. Sur cette période, l'emploi salarié augmentait de 16% en Nouvelle-Calédonie tandis qu'il stagnait dans le reste de l'outre-mer. Dans ce contexte, le salaire net médian a progressé en quatre ans de 8,5% en francs courants, pour atteindre 204 000 F.CFP par mois en 2010. Dans le même temps, les prix à la consommation ont augmenté de 6,7%. Les salariés ont donc vu leur rémunération augmenter à un rythme un peu supérieur à celui de l'inflation, le pouvoir d'achat de leur salaire s'accroissant de 0,6% par an.

Cette hausse du salaire médian est notamment liée aux "coups de pouce" opérés au cours de la période sur le SMG et le SMAG. Les revalorisations successives du salaire minimum garanti (SMG) l'ont fait passer de 120 000 F.CFP bruts mensuels en janvier 2007 à 132 000 F.CFP en février 2010, soit + 10%. Le salaire minimum agricole garanti (SMAG) a connu la même évolution pour s'établir à 112 200 F.CFP en février 2010.

Augmentation des salaires plus rapide dans le privé que dans le public

Avec 72% de l'emploi salarié total, le secteur privé est le premier pourvoyeur d'emplois salariés en Nouvelle-Calédonie. Le salaire médian y est près de deux fois inférieur à celui versé dans le secteur public : 177 000 FCFP nets mensuels contre 335 000 FCFP dans le public. Cet écart reflète pour partie la différence de qualification moyenne des salariés. Les cadres et professions intermédiaires représentent en effet 51% de l'emploi dans la fonction publique, contre 19% dans le privé. Par ailleurs, les salaires du secteur public bénéficient d'un régime de rémunération favorable, spécifique à l'outre-mer.

Salaires mensuels médians, évolution annuelle moyenne de 2007 à 2010

	Salaire net en 2010	Évolution à prix constants	
		Ensemble salariés	Salariés permanents
Ensemble	204 000	0,6	3,0
Secteur privé	177 000	1,7	4,2
Secteur public	335 000	-0,7	2,4

Source : ISEE

Unités : FCFP, %

Néanmoins, les salaires distribués par le secteur privé ont augmenté plus rapidement que ceux du public entre 2007 et 2010. Sur cette période, le salaire médian du privé a gagné 1,7% de pouvoir d'achat chaque année. Cette croissance s'explique notamment par la revalorisation des minima salariaux qui concernent majoritairement le secteur privé. A l'inverse, la rémunération médiane dans la fonction publique a reculé de 0,7% par an en francs constants entre 2007 et 2010. Cette baisse traduit essentiellement un effet de structure dans l'emploi public. En effet, la fonction publique a opéré sur cette période de nombreuses embauches, ses effectifs s'accroissant de 13%. Le recrutement de personnel plus jeune et plus souvent contractuel que les agents en poste, a eu pour effet d'entraîner à la baisse la rémunération médiane du secteur public.

Le pouvoir d'achat du salaire en hausse de 3,0% par an pour les permanents

Au-delà des entrées-sorties du marché du travail aux effets structurellement négatifs, la rémunération des salariés permanents a quant à elle fortement augmenté. Ainsi, le pouvoir d'achat des salariés présents deux années consécutives complètes chez un même employeur, a gagné 3,0% par an, soit cinq fois plus vite que pour l'ensemble des salariés. Dans le privé, les rémunérations

de ces personnels permanents se sont accrues de 4,2% par an en francs constants. Pour les salariés en poste de la fonction publique, la hausse est un peu moins rapide mais atteint néanmoins 2,4% par an. Dans le public, les effets de carrière et la revalorisation des primes ont donc plus que compensé le gel du point d'indice depuis 2008 et les hausses de cotisations sociales sur la période.

Les inégalités de salaires s'atténuent légèrement

Les disparités de salaires demeurent marquées en Nouvelle-Calédonie : en 2010, 10% des salariés touchent moins de 124 000 FCFP nets par mois tandis que 10% gagnent plus de 472 000 FCFP. Néanmoins, les inégalités se sont légèrement atténuées au cours des dernières années, en particulier grâce aux coups de pouce sur les minima salariaux. Les faibles salaires (1^{er} décile) ont aug-

menté à un rythme annuel moyen de 1,1% en francs constants entre 2007 et 2010, alors que les hauts salaires ont été quasiment stables (-0,1% par an). Le rapport inter-décile s'est ainsi réduit, passant de 4,0 en 2007 à 3,8 en 2010. Au sein du seul secteur privé, avec un rapport inter-décile de 3,2, les inégalités salariales sont voisines de celles observées en France métropolitaine.

Disparités au sein de la fonction publique

Dans le secteur public, les disparités de salaires sont plus fortes. Ainsi, la fonction publique d'Etat (FPE) est de loin la plus rémunératrice. En 2010, la moitié des salaires versés y était supérieure à 437 000 FCFP nets par mois, soit 46% de plus que dans la fonction publique territoriale (FPT) et les établissements publics administratifs (EPA). Là encore, les écarts salariaux entre administrations sont liés au niveau moyen de qualification.

Ainsi, la FPE et les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), fonctions publiques les plus rémunératrices, comptent deux tiers de cadres ou de professions intermédiaires, tandis que ces catégories professionnelles représentent la moitié des agents de la FPT et seulement un tiers des effectifs des EPA.

En conséquence, les EPA se distinguent par la forte dispersion des salaires distribués. Le rapport inter-décile atteint 4,4, de loin le plus élevé de la fonction publique calédonienne. Le niveau de rémunération dans le haut de la distribution y est comparable à celui des autres administrations mais les petits salaires (faible qualification, emplois contractuels) y sont beaucoup plus fréquents.

Distributions des salaires nets mensuels en 2010

	Ensemble	Privé	Public				Ensemble
			FPE	FPT	EPA	EPIC	
1 ^{er} décile (D1)	124 000	123 000	253 000	166 000	118 000	183 000	154 000
Médiane (D5)	204 000	177 000	437 000	301 000	295 000	345 000	335 000
9 ^e décile (D9)	472 000	399 000	866 000	503 000	525 000	526 000	643 000
Ratio D9/D1	3,8	3,2	3,4	3,0	4,4	2,9	4,2

Source : ISEE

Unité : FCFP

Le salaire des employés et des ouvriers profite de la hausse du SMG

Le niveau de salaire est en grande partie déterminé par la qualification de l'emploi et donc sa catégorie socio-professionnelle (CSP). Dans le privé, le salaire médian des cadres est ainsi 3 fois supérieur à celui des employés et 3,6 fois supérieur à celui des ouvriers non qualifiés. Dans le public, le salaire médian des cadres est deux fois supérieur à celui des employés et ouvriers. A catégorie socioprofessionnelle comparable, les écarts entre public et privé sont relativement modérés : 7% pour les cadres, 11% pour les professions intermédiaires.

Par ailleurs, sur la période récente, le salaire des catégories les moins favorisées a augmenté plus rapidement

que celui des catégories aisées. Dans le secteur privé, ce constat se vérifie aussi bien pour les salariés permanents dans leur poste qu'en tenant compte des mouvements d'entrées-sorties. Le salaire des employés et des ouvriers, qui concentrent sept emplois sur dix, a en effet été le plus favorablement orienté grâce à la hausse du SMG. Le salaire médian des employés et des ouvriers non qualifiés s'est ainsi accru de 1,4% par an en francs constants et celui des ouvriers qualifiés de 1,2% par an entre 2007 et 2010. Les salariés en poste de la fonction publique ont connu des évolutions plus homogènes et peu liées à leurs catégories socioprofessionnelles.

Salaires mensuels médians par CSP, évolution annuelle moyenne de 2007 à 2010

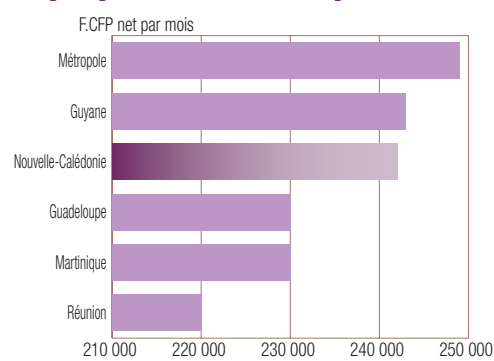
	Salaire net en 2010	Évolution à prix constants	
		Ensemble salariés	Salariés permanents
Ensemble	204 000	0,6	3,0
Privé	177 000	1,7	4,2
Cadres/professions intellectuelles sup.	493 000	-1,1	2,4
Professions intermédiaires	331 000	-1,9	1,9
Employés	163 000	1,4	4,4
Ouvriers qualifiés	207 000	1,2	3,6
Ouvriers non qualifiés	137 000	1,4	4,6
Public	335 000	-0,7	2,4
Cadres/professions intellectuelles sup.	529 000	-0,6	2,2
Professions intermédiaires	367 000	-1,1	2,2
Employés, ouvriers	262 000	-0,6	1,7

Source : ISEE

Unités : F.CFP, %

Un salaire moyen dans le privé proche de celui de la métropole

Le salaire moyen du secteur privé est plus élevé en France métropolitaine que dans l'Outre-mer. Néanmoins, avec un salaire mensuel net moyen de 242 000 FCFP en 2010, la Nouvelle-Calédonie est proche du niveau métropolitain (-3%). Le salaire moyen versé dans le privé sur le territoire est supérieur de 5% à celui de la Guadeloupe ou de la Martinique et supérieur de 10% à celui de la Réunion.



Source : INSEE, ISEE

Les salaires progressent dans tous les secteurs d'activité

Des disparités de salaires s'observent également en fonction des secteurs d'activité. Ainsi, l'industrie est le secteur le plus rémunérateur avec un salaire médian de 231 000 FCFP nets par mois, 36% supérieur à celui des services ou de la construction. Néanmoins, les services se distinguent par leur exceptionnel dynamisme. Ce secteur est à l'origine des deux tiers des créations d'emplois privés enregistrées entre 2007 et 2010. Et malgré ces embauches massives, pourtant structurellement défavorables aux salaires, la rémunération médiane s'est accrue de 1,4% par an en francs constants. Les salaires dans les services ont en effet bénéficié de la revalorisation du SMG mais également d'une montée en qualification du secteur. Ainsi, les services à haut niveau de compétences, tels que le secteur bancaire, les activités scientifiques et techniques ou encore l'information et la communication, se sont particulièrement développés au cours de cette période, entraînant à la hausse le salaire médian du secteur tertiaire.

L'industrie, deuxième secteur pourvoyeur d'emplois loin derrière les services, a vu ses salaires progresser à un rythme plus modéré : 0,9% par an en francs constants. Ce secteur d'activité a également connu une très forte croissance de l'emploi sur cette période, notamment de jeunes de moins de 30 ans. L'embauche de jeunes salariés, moins rémunérés en début de carrière, a limité la progression du salaire médian. Pour autant, l'industrie est le secteur

d'activité dans lequel les augmentations de salaire des travailleurs permanents a été la plus forte (+4,8% par an).

L'emploi dans le secteur de la construction a également été dynamique entre 2007 et 2010. Là encore, l'entrée de jeunes salariés sur le marché du travail a limité la hausse du salaire médian. Celui-ci s'est tout de même accru de 1,7% par an. La très bonne conjoncture, notamment liée à la construction des usines métallurgiques, conjuguée à la hausse du SMG ont stimulé les rémunérations offertes par ce secteur, qui se situent désormais au niveau de celles des services.

Les salaires versés dans le secteur agricole répondent à une toute autre logique. La rémunération médiane a certes augmenté rapidement (+2,2% par an en francs constants) grâce aux revalorisations du SMAG, mais reste très faible (130 000 FCFP par mois). Cette croissance masque le manque d'attractivité du secteur dont l'emploi ne cesse de diminuer. En outre, les salariés permanents ont vu leur pouvoir d'achat augmenter beaucoup moins vite dans l'agriculture que dans les autres secteurs d'activité (+1,6% par an contre +4,2%).

Salaires mensuels médians par secteur d'activité du privé, évolution annuelle moyenne de 2007 à 2010

	Salaire net en 2010	Part d'effectifs salariés	Évolution à prix constants	
			Ensemble salariés	Salariés permanents
Ensemble	177 000	100,0	1,7	4,2
Agriculture	130 000	2,6	2,2	1,6
Construction	169 000	14,4	1,7	3,8
Industrie	231 000	18,3	0,9	4,8
Services	170 000	64,7	1,4	4,0

Source : ISEE

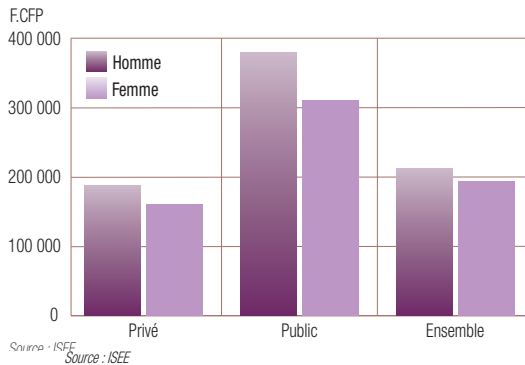
Unités : F.CFP, %

Des inégalités hommes/femmes en trompe l'œil

En 2010, le salaire médian des femmes s'établit à 194 000 F.CFP nets par mois, soit 9% de moins que celui des hommes. Grâce à la surreprésentation des femmes dans le secteur public, plus rémunérateur, cet écart reste relativement modéré. Il masque néanmoins des inégalités très sensibles.

Dans le privé, les femmes perçoivent un salaire inférieur de 15% à celui des hommes, écart comparable à celui observé en France métropolitaine. La féminisation de l'emploi à l'œuvre en Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs années se traduit en effet par une concentration de l'activité féminine sur des métiers peu qualifiés et rémunérateurs, tels que les activités de ménages, l'hôtellerie ou la restauration.

Salaires mensuels nets médians par genre en 2010



Ainsi, à secteur comparable, les disparités de salaires sont beaucoup plus marquées. Dans la fonction publique, l'écart de salaire atteint 18%. Les femmes, bien que majoritaires dans le public, y occupent les postes les moins rémunérés et accèdent moins souvent aux postes d'encadrement que leurs homologues masculins.

Par ailleurs, pour une même catégorie socioprofessionnelle, les emplois occupés par les femmes sont moins rémunérés que ceux des hommes au sein du secteur privé. La différence de salaire s'établit à 12% pour les employés ou les ouvriers et atteint 20% pour les cadres.

En outre, à l'inverse de la France, l'écart de salaire hommes-femmes s'accroît légèrement (+0,9 point entre 2007 et 2010), le salaire masculin augmentant plus vite que celui des femmes.

Les bas salaires : un emploi sur cinq en 2010

En 2010, un emploi sur cinq est à bas salaire, c'est-à-dire moins de 136 000 F.CFP nets mensuels. Ce seuil correspond aux deux-tiers du salaire médian.

La situation a pourtant favorablement évolué en quatre ans : la proportion d'emplois à bas salaire a reculé de 2,2 points depuis 2007, grâce à la hausse des minima salariaux

et à la revalorisation des salaires compris entre 1 et 1,5 fois le SMG.

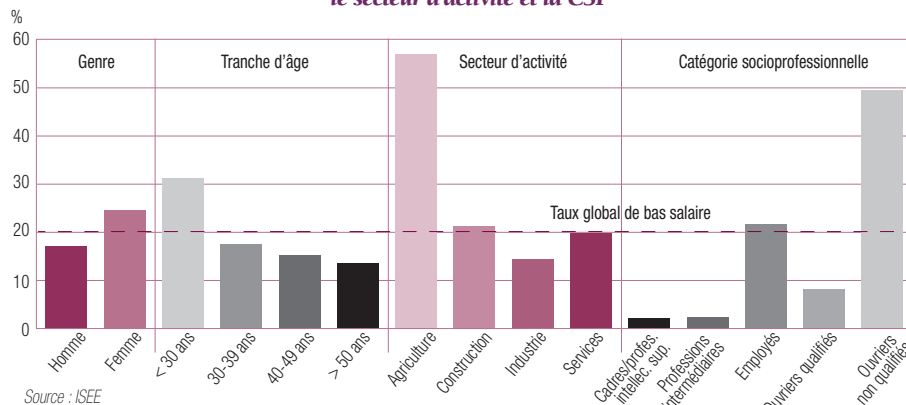
Les femmes et les jeunes de moins de 30 ans sont les plus concernés par ces faibles rémunérations. En effet, 25% des emplois occupés par les femmes sont rémunérés sous le seuil de bas salaire, contre 17% de ceux de leurs homologues masculins. Chez les jeunes de moins de 30 ans, un

emploi sur trois est à bas salaire. L'âge est un facteur hautement discriminant : les salaires augmentant avec l'ancienneté, les jeunes sont plus touchés par de faibles rémunérations.

Parmi les catégories socioprofessionnelles, les ouvriers non qualifiés sont les plus concernés par les bas salaires (50%). À l'inverse, les ouvriers qualifiés sont relativement épargnés (8% de bas salaires). Parmi les employés, on compte 22% de bas salaires.

Les bas salaires sont plus fréquents dans le secteur agricole mais également au sein des emplois domestiques ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration.

Part de bas salaires en 2010 selon le genre, la tranche d'âge, le secteur d'activité et la CSP



Définitions

- Emploi salarié** : C'est l'unité des DNS. Une activité salariée est un travail, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les activités non salariées qui sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire ou un traitement (par ex. : travailleurs indépendants) sont exclues.
- Salaire** : Il s'agit du salaire total net de cotisations sociales comprenant les avantages et primes en nature. Le salaire mensualisé est calculé sur la base du rapport entre le salaire total net annuel et la durée d'emploi en équivalent temps plein (EQTP : 1 mois = 169 heures travaillées).
- Salaire médian** : Le salaire médian est celui qui partage les emplois en deux parties égales. La moitié des emplois salariés sont rémunérés plus que le salaire médian, l'autre moitié moins. Sauf mention explicite, toutes les données de salaires figurant dans cette étude font référence au salaire médian.
- Salaire moyen** : Il correspond à la moyenne pondérée par la durée d'emploi (en excluant pour des raisons statistiques les 1% d'emplois les mieux rémunérés et les 1% d'emplois les moins bien rémunérés).

- Evolution en Francs courants – Francs constants** : L'évolution en francs courants (ou nominale) inclut l'inflation observée sur la période considérée. Au contraire, l'évolution des salaires en francs constants est calculée en corrigeant l'évolution nominale des salaires de l'inflation constatée (hausse des prix à la consommation y compris tabac). Cette mesure permet de mesurer les gains ou pertes de pouvoir d'achat liés aux évolutions de salaires.
- Rapport inter-décile (Ratio D9/D1)** : Il s'agit d'un indicateur d'inégalité. Il correspond au rapport entre le salaire au-dessus duquel se trouvent les 10% d'emplois les mieux rémunérés et le salaire au-dessous duquel se trouvent les 10% les moins bien rémunérés.
- Ecart de salaire hommes-femmes** : L'écart de salaires hommes-femmes est présenté du point de vue masculin. L'indicateur est égal à l'écart entre le salaire médian des hommes et des femmes rapporté au salaire médian des hommes : (H-F)/H.
- Salariés permanents** : Les salariés ayant travaillé deux années consécutives quasi-complètes (≥23 mois) chez un même employeur sont désignés comme les « permanents ». Le taux d'accroissement moyen annuel 2007-2010 des salariés permanents est calculé à partir de l'évolution moyenne d'une valeur fictive du salaire en 2007 à laquelle on applique les évolutions annuelles successives des salariés permanents entre 2007 et 2008, 2008 et 2009, 2009 et 2010.